



# Webradio et médias : libérer la parole des enfants au collège

Collège de Tsingoni, Mayotte

## Numérique



### PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet Libérer la parole des enfants au collège consiste à offrir aux élèves un espace d'animation lors des temps périscolaires ou pendant une séance de cours spécifiques avec une classe donnée, ou une classe à option média avec un volume horaire de deux heures hebdomadaires pour travailler autrement.

Ce projet doit permettre de former des élèves à l'acquisition des repères et des techniques pour comprendre, maîtriser et s'adapter à une société dans laquelle l'image, les médias et les technologies de l'information et de la communication occupent une place essentielle.

Il a également pour but de mobiliser et de fédérer une équipe d'enseignants pour

la mise en œuvre d'une démarche de projet. En effet, l'éducation aux médias et à l'information offre un contexte porteur pour intégrer, dans la classe, les apprentissages disciplinaires et permettre le croisement des disciplines.

Le projet est rattaché à 2 axes du contrat d'objectif :

- mettre en place des parcours de réussite adaptés aux capacités de chaque élève ;
- développer chez les élèves une attitude citoyenne et responsable, pour favoriser le vivre ensemble.



### OBJECTIFS

- Faire de la webradio du collège un espace d'ouverture culturelle, de partage et de coopération dans un établissement REP+.
- Former les élèves à l'utilisation raisonnée et citoyenne des médias numériques ; développer un esprit critique face aux différents médias (comprendre leurs choix pour pouvoir faire les siens).
- Développer les compétences lire, dire, écrire.



## **PARTENAIRES ASSOCIÉS AU PROJET**

Radio Chiconi FM

Contact amorcé avec la commune de Tsingoni



## **FINANCEMENT ACCORDÉ AU PROJET**

Montant total alloué par l'Éducation nationale dans le cadre du FIP : 21 100 €, dont :

- 17 000 € de matériel (ordinateurs, tables de mixage, micros, pieds de micros, accessoires de studio, logiciels de diffusion et de production, caméscope, fond vert, etc.);
- 1 000 € de rémunération des intervenants extérieurs (journalistes, chroniqueurs);
- 3 100 € de frais de transports et d'entretien.

+ indemnisation des personnels porteurs de projet